



APPEL A PARTICIPATION

Le contexte :

La première édition du Festival *La Cité des aventuriers* s'est déroulée les 9 et 10 juin 2018 à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris 19^e. Explorateurs et aventuriers ont raconté à plus de 7000 visiteurs, leurs expériences et leurs projets en exposant « en l'état » leurs équipements et leurs matériels...au sein même des exposition de la Cité.

Deux jours de découvertes insolites avec des hommes et des femmes qui parcourent la planète et aident à mieux la connaître.

35 projets et expériences, 33 films dont 11 courts métrages, un parcours « aventures », un espace « rencontres » et une librairie ont composé cette première édition.

L'ensemble des offres était accessible avec le billet d'entrée aux expositions de la Cité des sciences et de l'industrie.

La deuxième édition du festival aura lieu les **21 et 22 septembre 2019**. Elle conserve le même principe.

Objectif de l'appel à participation :

L'appel à participation a pour objectif de repérer et de sélectionner une quarantaine de projets d'aventure, d'exploration ou d'expédition susceptibles d'être présentés et exposés au grand public, dans la Cité, durant toute la durée du festival.

Date de clôture de l'appel : 1 juin 2019.

Date d'annonce des projets retenus : 10 juillet 2019.

Date de présentation au public des projets/expériences retenus : 21 et 22 septembre 2019

Obligations des candidats :

- Le projet devra respecter l'esprit du festival (voir édition 2018 sur <http://www.cite-sciences.fr/fr/ressources/evenements-passes/la-cite-des-aventuriers/>).
- Le projet devra pouvoir être présenté selon l'une ou plusieurs des formes suivantes :
 - présentation dans un stand avec mise en valeur des équipements et des matériels utilisés ou prévus dans le projet ;
 - projection de films de type très courts métrages (- de 4 min) ou courts métrages (- de 30 min) ;
 - intervention en conférences / rencontres de courte durée (- de 30 min) ;
 - exposition de photographies ;
 - édition papier (livres, peintures, carnets de voyages...).

Prises en charge financières par la Cité des sciences et de l'industrie :

Les frais de transports (personnes et matériels) et d'hébergement pourront être pris en charge sur présentation de justificatifs.

Les droits de projection des films, droits d'auteurs ou droits de reproduction pourront être pris en charge sur présentation de justificatifs.

N.B. : En cas de prise en charge financière, les candidats devront pouvoir justifier d'un statut juridique ou être affiliés à une structure leur permettant de recevoir un versement financier de la part d'un établissement public.

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature est à télécharger sur www.cite-sciences.fr/festival-aventuriers2019

Le dossier est à retourner avant le 1 juin 2019 à l'adresse suivante :

festival-aventuriers2019@universcience.fr

Documents obligatoires à fournir :

- Le dossier de candidature dûment renseigné,
- Budget prévisionnel détaillé des frais associés à la présentation (sous format PDF),
- Documents administratifs :
 - pour les entreprises : extrait de Kbis + N° TVA intracommunautaire + RIB (sous format pdf) ;
 - pour les associations : copie des statuts signés + copie déclaration au journal officiel + RIB (sous format pdf) ;
 - pour les auto-entrepreneurs : document prouvant l'enregistrement auto-entrepreneur + N° URSSAF + RIB (sous format pdf) ;
 - pour les structures domiciliées à l'étranger : étude au cas par cas.
- Une photo et/ou un extrait vidéo représentatif du et utilisable dans nos outils de communication.
 - la photo devra être libre de droits, au format jpeg hd, avec mention des crédits photographiques ;
 - La vidéo devra être libre de droits, au format mpeg 4.

N.B. : tout autre document permettant de présenter le projet pourra être envoyé à l'adresse : festival-aventuriers2019@universcience.fr dans la limite de 25 Mo par envoi.

Critères de sélection :

- Conformité du dossier de candidature
- Capacité à être exposé, présenté au public
- Originalité

Comité de sélection :

- Un ou plusieurs représentants d'Universcience
- Un représentant de la Société des explorateurs français
- Un représentant de la Guilde européenne du raid
- Une ou plusieurs personnalités de l'industrie des médias (presse, tv, influenceurs...)

Contact :

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez envoyer un message à : festival-aventuriers2019@universcience.fr